



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2001/6
CEP/2001/11
3 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
Onzième session, 21 et 22 novembre 2001
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
Huitième session, 25-27 septembre 2001
(Point 10 de l'ordre du jour provisoire)

**RÉFORME DES TARIFS DE L'ÉNERGIE POUR UN DÉVELOPPEMENT
ÉNERGÉTIQUE DURABLE**

(Document de travail établi par le secrétariat de la CEE)

Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement, à sa septième session tenue en septembre 2000, ainsi que le Comité de l'énergie durable, à sa dixième session tenue en octobre/novembre 2000, ont décidé de mettre sur pied une équipe spéciale sur l'environnement et l'énergie afin d'élaborer des directives juridiquement non contraignantes à l'intention des décideurs en vue d'une réforme des prix de l'énergie destinée à faciliter le passage à un avenir énergétique plus viable. Les deux Comités ont également invité le secrétariat de la CEE à proposer un mandat et un programme de travail (ECE/ENERGY/43, par. 37 et ECE/CEP/74, par. 35).
2. L'objectif du présent document est double: a) servir de toile de fond pour un échange de vues entre les délégations sur la tarification de l'énergie, les subventions et l'internalisation des effets environnementaux externes afin de promouvoir un développement énergétique durable; et b) examiner un programme de travail et des mesures de suivi pour l'équipe spéciale intergouvernementale qu'il est envisagé de créer.

GE.01-32078 (F)

3. L'idée de cette initiative a été formulée pour la première fois lors d'un atelier organisé conjointement par la CEE-ONU et l'OCDE sur l'amélioration de l'environnement et la réforme des prix de l'énergie, tenu à Prague (République tchèque) en juin 2000. Elle a été ensuite examinée et par le Comité des politiques de l'environnement et par le Comité de l'énergie durable lors de leurs sessions annuelles respectives de 2000, ainsi que par le Forum de haut niveau sur l'énergie durable dans un marché compétitif, organisé le 1^{er} novembre 2000 en coopération avec le Comité de l'énergie durable à l'intention de parties prenantes d'horizons très divers. Les Comités ont tous deux reconnu la nécessité d'aborder ce problèmes dans une approche pluridisciplinaire et recommandé la création d'une équipe spéciale intergouvernementale à laquelle participeraient des experts de l'industrie et milieux appelés à s'occuper des politiques énergétiques et environnementales.

4. En outre, la Commission a formellement approuvé l'initiative à sa cinquante-sixième session en mai 2000. Les délégations ont également exprimé l'espoir que l'initiative contribue au règlement des problèmes que posent la libéralisation en cours des marchés de l'énergie et la nécessaire harmonisation des taxes sur l'énergie en Europe (E/2001/37:E/ECE/1387).

I. IMPORTANCE DU PROBLÈME

5. L'importance de ce problème découle en partie des nombreux engagements politiques pris par les pays de la CEE, aux niveaux tant mondial que régional, en ce qui concerne le développement durable (notamment, Action 21, Protocole de Kyoto). L'exécution de ces engagements nécessitera des changements majeurs dans les modes de production et de consommation de l'énergie, ainsi qu'une profonde mutation structurelle dans les économies des pays de la CEE.

6. Les politiques adoptées pour donner effet à ces engagements devraient tenir compte des différences considérables existant entre les pays de la CEE du point de vue des conditions économiques, du revenu par habitant et du stade ou niveau de développement économique atteint par chaque pays, et tout particulièrement des différences existant entre les économies développées d'Europe de l'Ouest et les économies en transition d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale.

7. Les principales caractéristiques des deux groupes de pays, et leurs principales différences, peuvent se résumer brièvement comme suit:

Premier groupe (pays d'Europe de l'Ouest): haut niveau de vie; stade avancé de développement économique; forte consommation d'énergie par habitant, allant de pair avec un haut niveau d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique (donc, faible consommation d'énergie par unité de PIB); libéralisation pratiquement complète des marchés de l'énergie; tarifs de l'énergie fixés à des niveaux économiques; absence quasi totale de soutien à la consommation d'énergie sous forme de subventions en faveur de la production d'énergie; société civile sensible à la dégradation environnementale et, par conséquent, prête à accorder une importance croissante à la recherche de solutions aux problèmes écologiques; application de normes environnementales de plus en plus rigoureuses, allant pourtant de pair avec une opposition persistante au recours généralisé aux instruments économiques, notamment à la taxation; et différences considérables

dans la structure de la consommation énergétique des pays, ce qui entrave gravement l'ajustement et l'harmonisation des systèmes de taxation de l'énergie.

Deuxième groupe (Europe orientale et Asie centrale): niveau de vie moyen ou faible, difficultés particulières découlant de l'héritage du passé; réformes politiques et structurelles incomplètes, rendant indispensable la poursuite de la transformation structurelle; tarifs de l'énergie inférieurs à leurs niveaux économiques, de 30 à 85 % par rapport aux tarifs internationaux, avec des écarts particulièrement prononcés pour les pays de la CEI; structures tarifaires inadaptées; subventions croisées accordées par l'industrie en faveur des ménages sur les tarifs de l'énergie; forte intensité énergétique (forte consommation d'énergie par unité de PIB); efficacité insuffisante de la production et de la consommation énergétiques; installations énergétiques vieillissantes et polluantes; structures industrielles technologiquement périmées; priorité accordée au développement économique et à l'amélioration des niveaux de vie économiques (bien-être matériel de la population).

8. Bien entendu, les problèmes de la tarification de l'énergie, des subventions et de l'internalisation des effets externes sont des problèmes du plus grand intérêt pour les deux groupes de pays. Il y a néanmoins entre les deux groupes des différences inévitables dans les priorités et les modes d'approche. Par exemple, la formation des prix de l'énergie est un problème beaucoup moins actuel pour les pays de l'Ouest où les tarifs sont dès maintenant à leurs niveaux économiques. En revanche, le problème est urgent pour les gouvernements des pays en transition où les tarifs de l'énergie n'ont pas encore atteint des niveaux correspondant aux réalités économiques. Pour les pays de l'Ouest, le problème des subventions et l'internalisation des effets externes négatifs sur l'environnement sont de la plus haute importance. À terme, il y aura évidemment convergence entre les préoccupations et les politiques des deux groupes de pays.

9. Lors des prochaines sessions annuelles du Comité des politiques de l'environnement et du Comité de l'énergie durable, les délégations seront appelées à examiner et à arrêter un programme de travail qui tiendra compte des trois dimensions, à savoir, la formation des prix de l'énergie, les subventions et l'internalisation, ainsi que des intérêts des deux groupes de pays. Dans l'élaboration du programme de travail, les délégations voudront peut-être envisager une approche tridimensionnelle, avec des calendriers modulés selon les objectifs, à savoir:

- Examen et évaluation du système de tarification de l'énergie dans les économies en transition, l'objectif étant d'élaborer à l'intention des décideurs, en temps voulu pour la réunion ministérielle de Kiev prévue en 2003, des directives sur la tarification de l'énergie;
- Analyse des subventions sur l'énergie dans les pays de l'Ouest et de l'Est membres de la CEE, l'objectif étant d'élaborer des directives sur la question d'ici le milieu de 2004;
- Évaluation des méthodes d'internalisation des coûts environnementaux basées sur des instruments fiscaux, y compris la taxation, et mesures visant à en promouvoir l'utilisation; cette évaluation devrait être achevée d'ici la fin de 2005.

A. Relèvement des tarifs de l'énergie afin de les amener à des niveaux économiques dans les économies en transition

10. **Le problème**: En règle générale, les prix de l'énergie devraient, au minimum, refléter les coûts «économiques», c'est-à-dire les coûts de la production, du transport, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie, de manière à renforcer l'efficacité économique globale. Dans beaucoup de pays en transition, les tarifs de l'énergie sont encore bien inférieurs aux niveaux économiques, malgré les importantes majorations intervenues ces dernières années. Il en est particulièrement ainsi dans le secteur des ménages où les tarifs ont été relevés, mais plus lentement que dans le secteur industriel, de manière à éviter d'éroder les revenus des ménages, de faire pression sur leurs dépenses consacrées à l'achat d'autres biens et services et de contribuer à l'hyperinflation. L'aptitude du consommateur à payer a été une considération importante dans les décisions concernant l'ampleur et le rythme des relèvements des tarifs de l'énergie.

11. **Recommandations**: L'équipe spéciale voudra peut-être envisager:

- D'évaluer le niveau des tarifs de l'énergie dans les économies en transition par rapport aux prix tarifs en vigueur dans les pays de l'Ouest, ainsi que les structures tarifaires, les composantes des coûts prises en compte pour le calcul des tarifs, les mécanismes globaux de formation des prix, l'écart entre les tarifs en vigueur et des niveaux de tarif «économiques», etc.
- D'effectuer une comparaison entre les pays sur les mécanismes d'ajustement de prix et les profils de prix;
- D'élaborer des directives sur les meilleures formules possibles pour la réforme des tarifs de l'énergie et sur les mesures permettant d'atténuer l'impact des relèvements des tarifs de l'énergie sur les catégories les moins à même de supporter ces majorations; et de proposer des mesures et des instruments appropriés assurant davantage de souplesse dans l'ajustement des tarifs de l'énergie.

12. Les tarifs de l'énergie jouent un rôle crucial en assurant l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie, et exercent en outre une influence considérable sur le niveau de l'intensité énergétique, de l'efficacité énergétique et des investissements. La tarification de l'énergie est un puissant instrument qui permet d'agir sur le comportement des consommateurs.

13. Depuis 1990, tous les pays à économie en transition ont pris des mesures pour restructurer leurs secteurs de l'énergie sur la base des principes et des pratiques du marché. Ces mesures ont également comporté des relèvements des tarifs de l'énergie. Cependant, ces tarifs sont encore soumis au contrôle de l'État (sauf pour les produits pétroliers) et restent inférieurs aux niveaux économiques et internationaux dans la plupart des pays en transition. Ces distorsions de prix constituent un obstacle à l'ajustement structurel et découragent les investissements dans le secteur énergétique. L'écart entre les prix et les coûts est actuellement compensé par des subventions de l'État, mais aussi, dans certains cas, par les entreprises énergétiques elles-mêmes qui recourent pour cela à divers systèmes de subventions croisées et à différentes méthodes d'amortissement de leurs actifs.

14. Pour les gouvernements des pays en transition, la tarification de l'énergie est un problème politiquement très sensible. Outre l'impact crucial de la tarification de l'énergie sur la réussite des réformes et sur l'investissement dans le secteur énergétique, il faut aussi tenir compte de ses incidences sur le revenu disponible des ménages et de ses retombées sur l'industrie et l'agriculture où l'énergie est un intrant d'importance majeure. La recherche d'un juste équilibre entre les avantages d'une tarification basée sur les mécanismes du marché et les autres objectifs de politique générale est une tâche souvent ardue.

15. Les tarifs ont été relevés dans la plupart des pays d'Europe centrale qui ont fait le plus de progrès dans la mise en œuvre de réformes fondées sur l'économie de marché. Il en est particulièrement ainsi pour les tarifs de l'énergie applicables à l'industrie où les tarifs sont maintenant proches de leurs niveaux économiques et internationaux. L'écart reste important dans les pays où les réformes vers l'économie de marché ont pris du retard ou dans les pays moins fortement tributaires des importations d'énergie (Fédération de Russie et pays de la CEI). L'écart entre les tarifs en vigueur dans les économies en transition et les pays de l'Ouest se situe actuellement dans une fourchette de 20 % à 85 %.

16. Actuellement (en 2000), par rapport à 1992, le tarif moyen de l'électricité applicable à l'industrie dans 10 pays européens en transition (voir graphiques à l'annexe II) a légèrement augmenté – d'environ 10 % (en regard d'une baisse de 30 % en moyenne dans les pays de l'UE) –, alors qu'il a fait un bond d'environ 250 % pour le secteur des ménages. En conséquence, les tarifs en vigueur dans les 10 économies en transition considérées représentent environ, respectivement, 80 % du tarif moyen de l'UE pour l'industrie et 52 % pour les ménages.

B. Réforme des subventions sur l'énergie

17. **Le problème:** Bien souvent, les subventions sur l'énergie ne permettent pas d'atteindre les objectifs visés. Elles ne peuvent ni corriger les imperfections du marché ni répondre à des objectifs sociaux comme la protection des groupes les plus vulnérables de la société. S'il est difficile de chiffrer les coûts et les avantages des subventions, il est clair qu'elles maintiennent les tarifs de l'énergie à des niveaux inférieurs à leurs niveaux économiques, contribuent à la dégradation de l'environnement et favorisent la surexploitation des ressources naturelles. L'élimination des subventions, une fois qu'elles sont en place, est un problème politique délicat pour les gouvernements, surtout dans les pays en transition où les filets de protection sociale sont faibles, voire inexistants.

18. **Recommandations:** L'équipe spéciale voudra peut-être envisager:

- De recenser les subventions sur l'énergie ayant les plus graves effets de distorsion, d'un point de vue économique et écologique;
- D'évaluer dans quelle mesure les subventions servent les objectifs de la politique sociale et de proposer des mécanismes de rechange que les responsables pourraient envisager d'appliquer;
- D'élaborer des directives ou des principes applicables à l'octroi de subventions (en prenant pour critère le revenu, plutôt que la production ou les intrants);

- De proposer des mesures appropriées afin de suivre efficacement et de manière transparente les coûts et les avantages des subventions, et aussi d'empêcher ou de limiter les abus.

19. Les subventions sont souvent utilisées pour promouvoir des objectifs politiques spécifiques, par exemple pour encourager la production intérieure ou réduire le coût de l'énergie pour les ménages. Elles peuvent être aussi un moyen de promouvoir des technologies non polluantes d'utilisation des combustibles fossiles, ainsi que des sources d'énergie renouvelable. Dans les économies en transition, les subventions de l'État sont surtout destinées aux secteurs de l'électricité, du chauffage urbain, du gaz naturel et du charbon.

20. Dans les économies en transition, les subventions de l'État ont été progressivement réduites depuis 1990, et même complètement éliminées dans certains cas, les subventions à la production par exemple. C'est ainsi que 75 % des subventions accordées aux charbonnages dans les économies en transition ont été éliminées entre 1990 et 2000. Néanmoins, le secteur de l'énergie continue de recevoir des subventions considérables, ce qui pose la question de savoir si ces subventions sont correctement ciblées, si les objectifs visés sont appropriés et qui en bénéficie vraiment.

21. Certaines subventions, aussi bien dans les économies en transition que dans les pays de l'Ouest, seront sans doute maintenues pendant le reste de cette décennie, mais leur montant total devrait diminuer sensiblement. D'ici 2005, les tarifs de l'électricité devraient atteindre leurs niveaux économiques dans le secteur industriel de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, ce qui permettra d'éliminer la plupart des subventions accordées aux consommateurs industriels. La tendance à la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz devrait renforcer cette évolution.

22. L'expérience montre que des subventions inappropriées peuvent malheureusement créer des distorsions considérables. Les subventions sur l'énergie instituées en faveur du consommateur pour des considérations de justice sociale sont souvent un moyen de maintenir à des niveaux inférieurs au niveau international le prix facturé au consommateur final. Par exemple, les subventions ont parfois pour objectif une redistribution des revenus en faveur de groupes défavorisés, mais c'est souvent aux ménages à revenus élevés ou au secteur des entreprises qu'elles profitent le plus. Ces détournements involontaires vers d'autres groupes de consommateurs que les groupes cibles ont les effets les plus néfastes et les plus pervers.

23. Dans certains cas, des subventions sont également accordées aux producteurs dans les pays de l'Ouest et de l'Est membres de la CEE, sous bien des formes différentes, telles que les crédits d'impôts, les tarifs de transport spéciaux, et le financement des dépenses de R-D consacrées aux technologies énergétiques. Les subventions directes de l'État servent parfois à encourager la production nationale d'énergie, mais cette forme de subvention a perdu beaucoup de terrain ces dernières années. D'un autre côté, les subventions indirectes et cachées sont un phénomène persistant.

24. Plusieurs économies en transition, des pays de la CEI notamment, connaissent également des formes particulières de subvention. Par exemple, le non-paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité, aussi bien par les entreprises industrielles que par les ménages, est un phénomène

courant et constitue une forme importante de subventionnement tacite par l'État. Les déficiences du système de relevé et de facturation de quantités d'énergie fournies au consommateur final en sont une autre. Un fort pourcentage de ménages paye des tarifs dits «forfaitaires», le même prix s'appliquant à tous, quelle que soit la quantité d'électricité consommée. C'est là une pratique courante dans les pays d'Asie centrale.

C. Internalisation des effets externes grâce à un plus large recours aux instruments fiscaux, notamment à la taxation

25. **Le problème:** La taxation de l'énergie et l'établissement d'autres types de prélèvements peuvent être un moyen puissant de réduire la consommation d'énergie en modifiant le comportement des consommateurs. Ces dernières années, dans le contexte des réformes fiscales «vertes», les taxes et prélèvements sur la consommation d'énergie ont été de plus en plus utilisés pour modifier le comportement des consommateurs et réduire la consommation d'énergie et les dégradations écologiques liées à l'énergie. Pourtant, malgré cette tendance positive, le recours aux écotaxes et autres mesures fiscales a continué de susciter de fortes résistances, beaucoup plus vigoureuses que l'opposition à l'harmonisation des systèmes fiscaux au niveau régional.

26. **Recommandations:** L'équipe spéciale voudra peut-être envisager:

- D'examiner les différentes méthodes à l'étude pour l'internalisation des effets environnementaux externes, compte tenu des difficultés liées à la compilation de données comparables et aux spécificités des différentes régions et localités;
- De faciliter et favoriser une plus grande convergence de vues sur les modes d'approche, les méthodologies et les définitions;
- De faciliter la prise de décisions en élaborant des lignes directrices en vue d'un plus large recours aux instruments fiscaux, y compris à la taxation, pour réduire les dégradations écologiques.

27. Le passage à un développement énergétique durable nécessitera des ajustements considérables dans les modes de production, de transport et d'utilisation de l'énergie. Le principe pollueur-payeur offre un moyen puissant d'amorcer et de faciliter cette transition. Ce principe signifie que ceux qui imposent des coûts à autrui, à l'ensemble de la société et aux générations futures, doivent assumer le coût de leurs actions. Dans le cas de dommages causés à l'environnement, il signifie que ceux qui sont responsables de la dégradation doivent en payer le prix.

28. Tel qu'il fonctionne actuellement, le système du marché, par le biais du mécanisme des prix, ne peut pas tenir pleinement compte de ces coûts sociaux ou externes. Il appartient donc aux pouvoirs publics de faire en sorte que ces coûts soient correctement pris en compte dans les décisions courantes. Les gouvernements ont essentiellement deux moyens d'atteindre cet objectif: a) au moyen de principes, normes et règlements; ou b) en recourant à des instruments économiques, y compris à des mesures fiscales.

29. La seconde de ces méthodes, c'est-à-dire le recours aux taxes et prélèvements, a été particulièrement impopulaire, bien que son utilisation judicieuse puisse être un moyen efficace de promouvoir des objectifs écologiques. Par exemple, la taxation de l'énergie a été essentiellement utilisée afin de générer des recettes pour l'État, et non pour influencer le comportement des consommateurs et atteindre des objectifs environnementaux. Il a été particulièrement difficile de dégager une approche commune de la taxation de l'énergie en raison de différences considérables dans la structure fiscale et les niveaux d'imposition des pays et dans la structure de leur consommation d'énergie et de leurs industries énergétiques, et en raison aussi de l'impact potentiel de la taxation sur la compétitivité au niveau international.

30. Il est extrêmement difficile de parvenir à une évaluation chiffrée des effets externes afin d'appliquer un niveau approprié de taxation ou de prélèvement. Il existe néanmoins des méthodes et quelques réalisations. L'UE, par exemple, dans le cadre du projet EXTERNE, a récemment appliqué la méthode dite du chemin d'impact (Impact Pathway Methodology (IPM)) pour calculer les coûts socioécologiques externes de la production d'électricité dans les États membres de l'UE. Plusieurs autres organisations internationales (PNUE, Banque mondiale, AELE) ont également une certaine expérience dans ce domaine. Ces méthodes et cette expérience pourraient être mises à profit pour encourager un plus large recours aux instruments fiscaux, notamment à la taxation.

ANNEXE I

PROJET DE MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA CEE SUR LA RÉFORME DES TARIFS DE L'ÉNERGIE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Mandat: Comité des politiques de l'environnement: ECE/CEP/74, par. 35; Comité de l'énergie durable: ECE/ENERGY/43, par. 37; et Commission économique pour l'Europe: E/2001/37, E/ECE/1387, concernant l'encouragement de la coopération intersectorielle, par. 27 à 36.

Organes principaux: Comité des politiques de l'environnement et Comité de l'énergie durable.

Idées-forces: Engagements politiques des États membres de la CEE concernant le passage des économies nationales et des marchés nationaux de l'énergie à des modes de développement plus durables (Action 21, Protocole de Kyoto); urgente nécessité de donner effet aux engagements politiques; nécessité de compléter les efforts en cours pour la libéralisation des marchés de l'énergie afin de promouvoir un développement énergétique plus durable; nécessité d'harmoniser les politiques au niveau régional et d'intégrer dans une optique de développement durable les marchés de l'énergie des pays de l'Ouest et de l'Est.

Portée du programme: Focalisation sur les principaux éléments suivants:

- Examen et évaluation de la formation des prix de l'énergie dans les économies en transition, l'objectif étant d'élaborer à l'intention des décideurs, en temps voulu pour la réunion ministérielle prévue à Kiev en mai 2003, des directives sur la tarification de l'énergie;
- Analyse des subventions sur l'énergie dans les pays de l'Ouest et de l'Est membres de la CEE, l'objectif étant d'élaborer des principes directeurs sur la question d'ici le milieu de 2004;
- Évaluation des méthodes d'internalisation des coûts écologiques basées sur le recours à des instruments fiscaux, y compris à la taxation, et mesures visant à en promouvoir l'utilisation; devrait être achevée d'ici la fin de 2005.

Le programme spécifique dépendra des décisions prises par les deux comités sur les questions visées aux sections A, B et C du présent document.

Principaux objectifs: Réformer les tarifs de l'énergie afin d'atteindre les objectifs d'un développement énergétique durable dans la région de la CEE, y compris:

- En aidant les économies en transition dans les efforts qu'elles déploient pour relever les prix de l'énergie et les amener à des niveaux proches de leur valeur «économique» ou des niveaux du marché international, ces efforts allant de pair avec des mesures visant à atténuer l'impact du relèvement des prix de l'énergie sur les groupes les moins à même de supporter ces majorations;

- En aidant les décideurs à réduire progressivement, en se montrant sensibles à la dimension sociale, les subventions sur l'énergie dont bénéficient des sources d'énergie écologiquement nuisibles;
- En encourageant le développement et l'utilisation de mécanismes destinés à internaliser les coûts externes de la production et de la consommation d'énergie et en favorisant un plus large recours aux instruments fiscaux pour atteindre les objectifs environnementaux.

Produit attendu: Élaboration de directives juridiquement non contraignantes à l'intention des décideurs.

Méthodes de travail: Les membres de l'équipe spéciale, nommés à titre personnel par les gouvernements et les organisations, se réuniront au minimum deux fois par an. Les activités de fond et les consultations seront conduites par courrier électronique. De plus, à la demande de l'équipe spéciale, le secrétariat de la CEE pourra organiser des ateliers en vue de discussions et de consultations élargies.

Durée: Quatre ans, à partir de 2002 et jusqu'en 2005.

Composition: Hauts fonctionnaires ou représentants désignés par les gouvernements, travaillant dans des domaines en rapport avec les politiques environnementales, énergétiques, économiques et fiscales; experts d'instituts nationaux s'occupant de problèmes énergétiques et environnementaux; représentants d'organisations internationales telles que le PNUE, l'OCDE, l'AIE, l'AIEA, l'OMS.

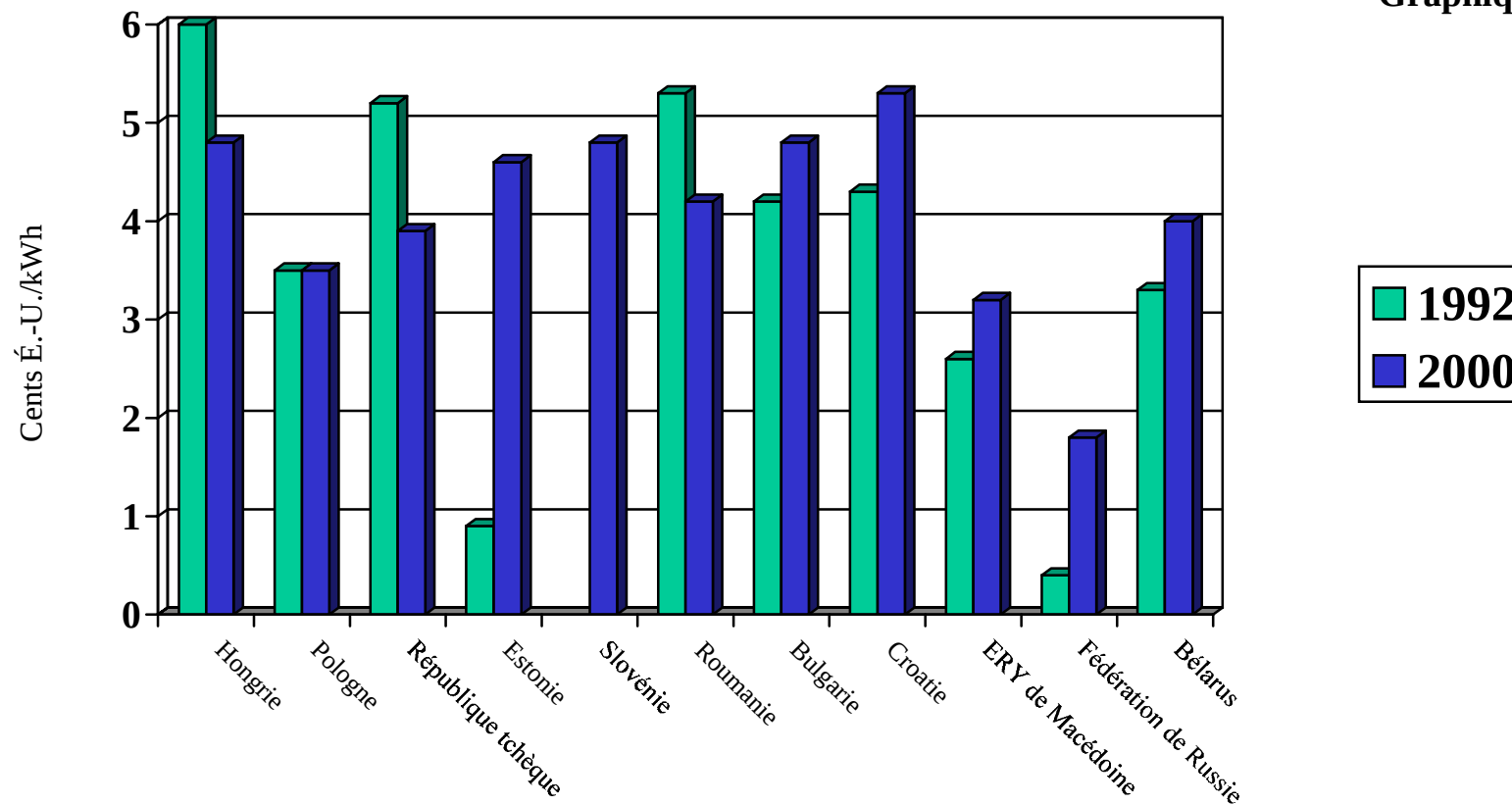
Budget: Le secrétariat de la CEE et certains pays membres fourniront un appui logistique pour les réunions de l'équipe spéciale et des ateliers. Les gouvernements qui souhaitent désigner des experts membres de l'équipe spéciale à titre permanent devraient financer leur participation. Des ressources extrabudgétaires seront cependant nécessaires pour financer le travail de consultants et la participation d'experts de certains pays en transition, ainsi que les faux-frais.

ANNEXE II

ÉTATS MEMBRES ET SOUS-RÉGIONS DE LA CEE - DONNÉES COMPARATIVES SUR LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ POUR L'INDUSTRIE ET LES MÉNAGES

Tarifs de l'électricité* dans l'industrie, économies en transition, 1992 et 2000

Graphique 1

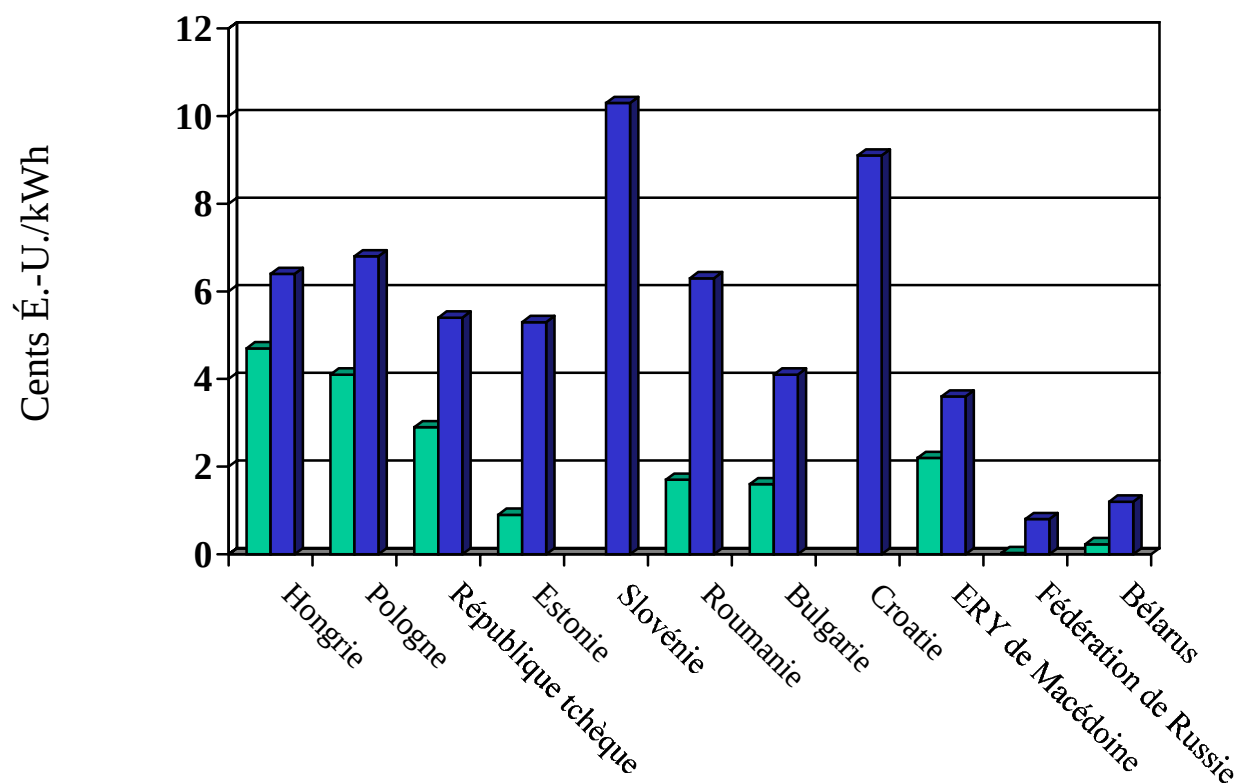


Source: Données nationales communiquées à la CEE-ONU.

* Dans tous les graphiques, les tarifs indiqués s'entendent des tarifs après impôts et taxes.

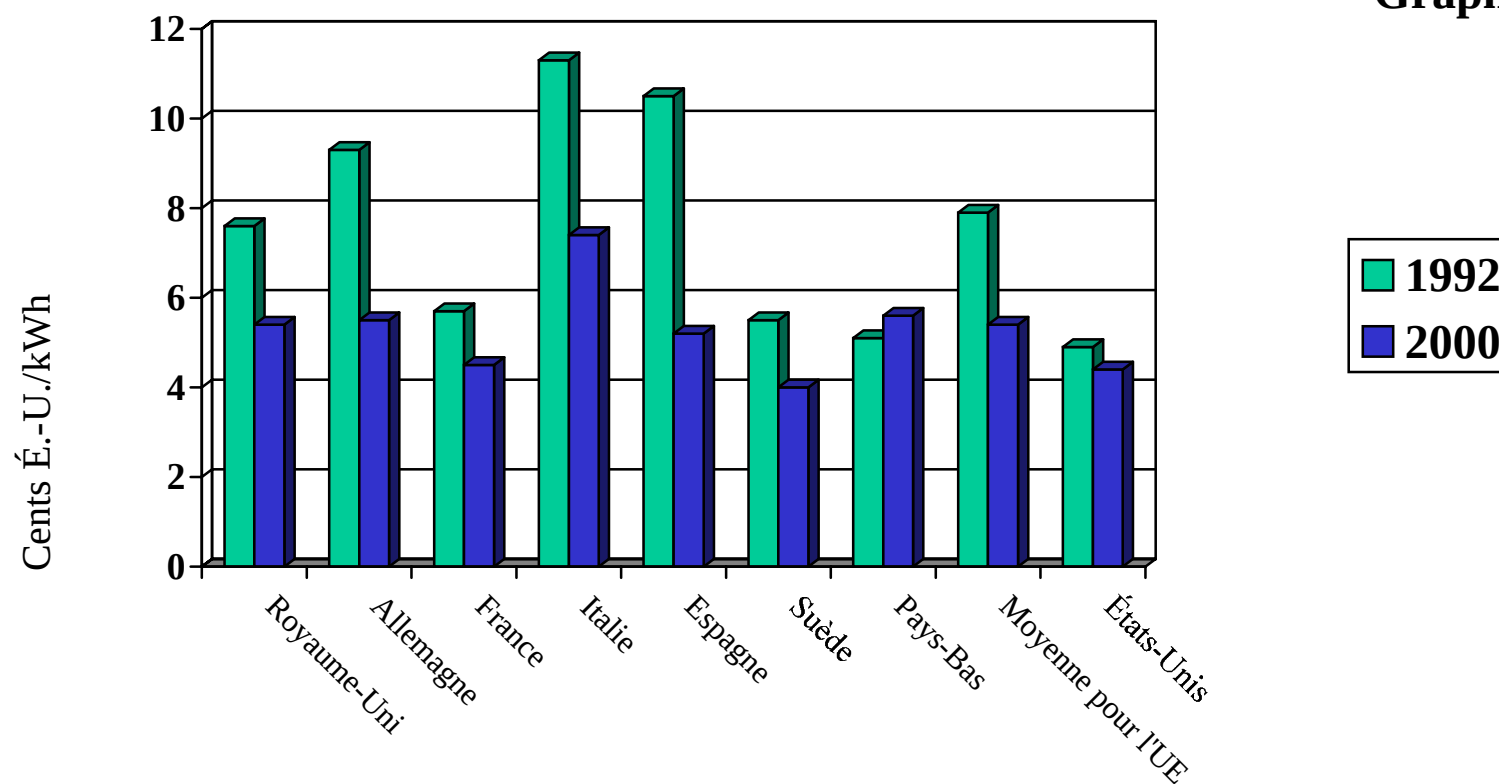
Tarifs de l'électricité dans le secteur des ménages, économies en transition 1992 et 2000

Graphique 2



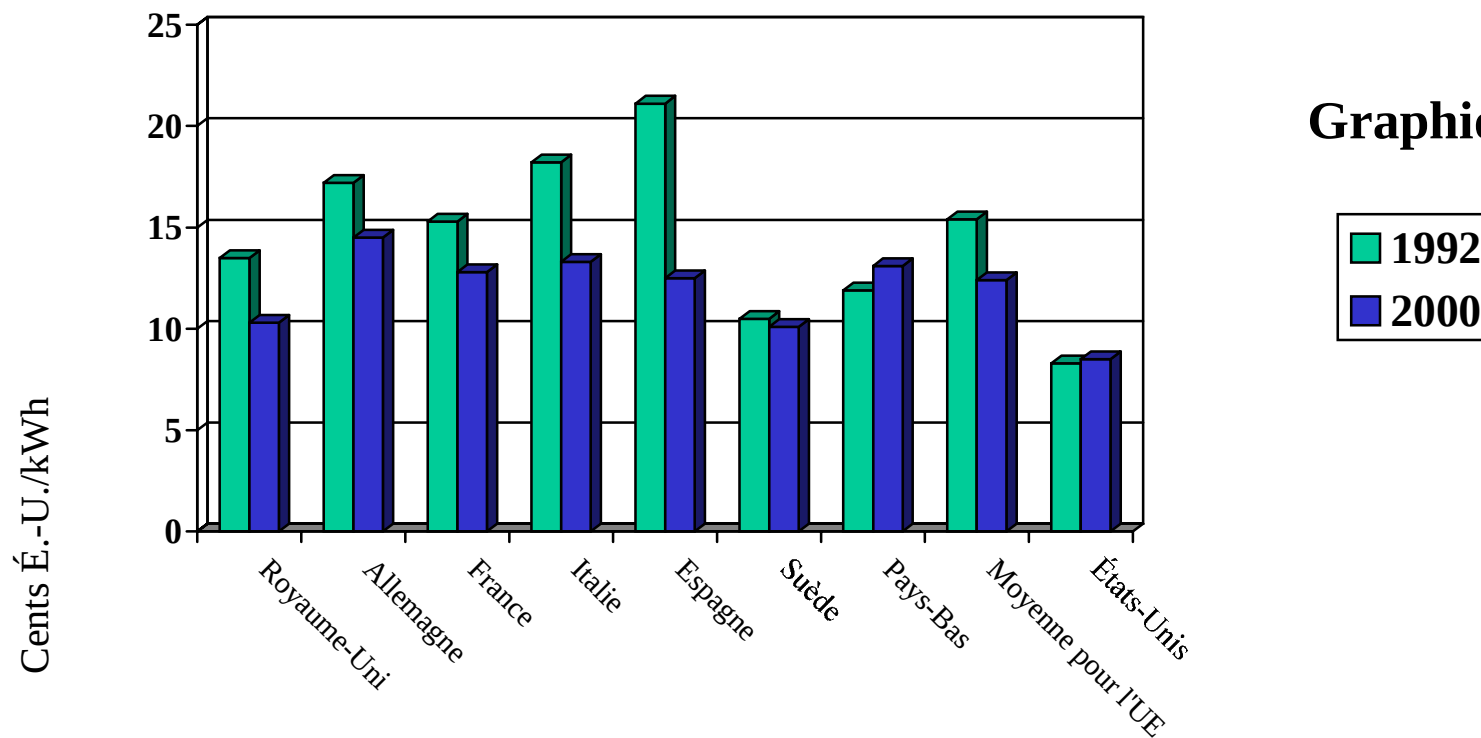
Source: Données nationales communiquées à la CEE-ONU.

**Tarifs de l'électricité dans l'industrie, pays de l'UE et États-Unis,
1992 et 2000**



Source: Données OCDE/AIE, prix et taxes, 2001.

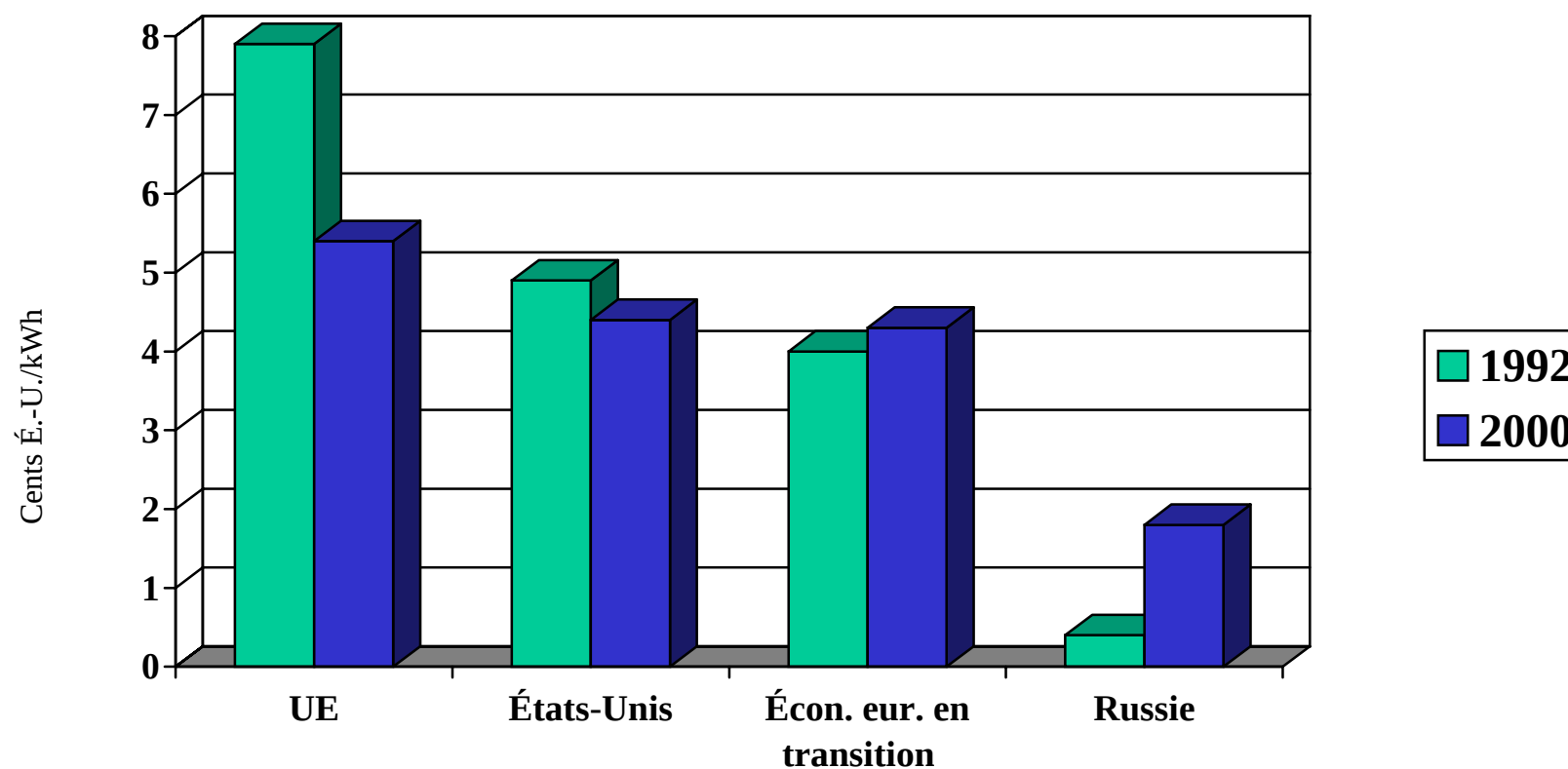
Tarifs de l'électricité dans le secteur des ménages, pays de l'UE et États-Unis,
1992 et 2000



Source: Données OCDE/AIE, prix et taxes, 2001.

Tarifs de l'électricité dans l'industrie, moyenne pour l'UE, les économies européennes en transition, les États-Unis et la Russie, 1992 et 2000

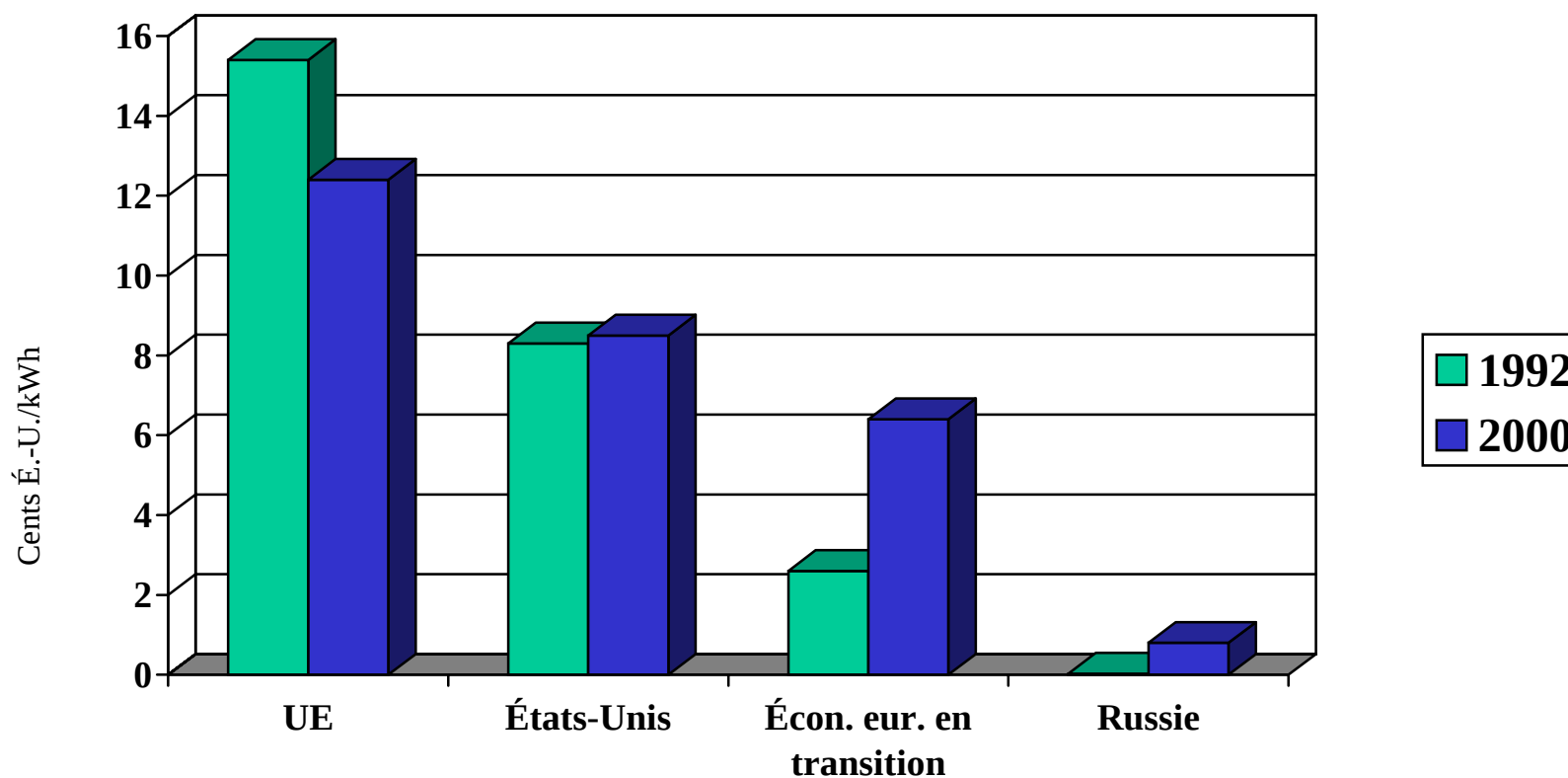
Graphique 5



Source: OCDE/AIE, prix et taxes, 2001; et données nationales communiquées à la CEE-ONU.

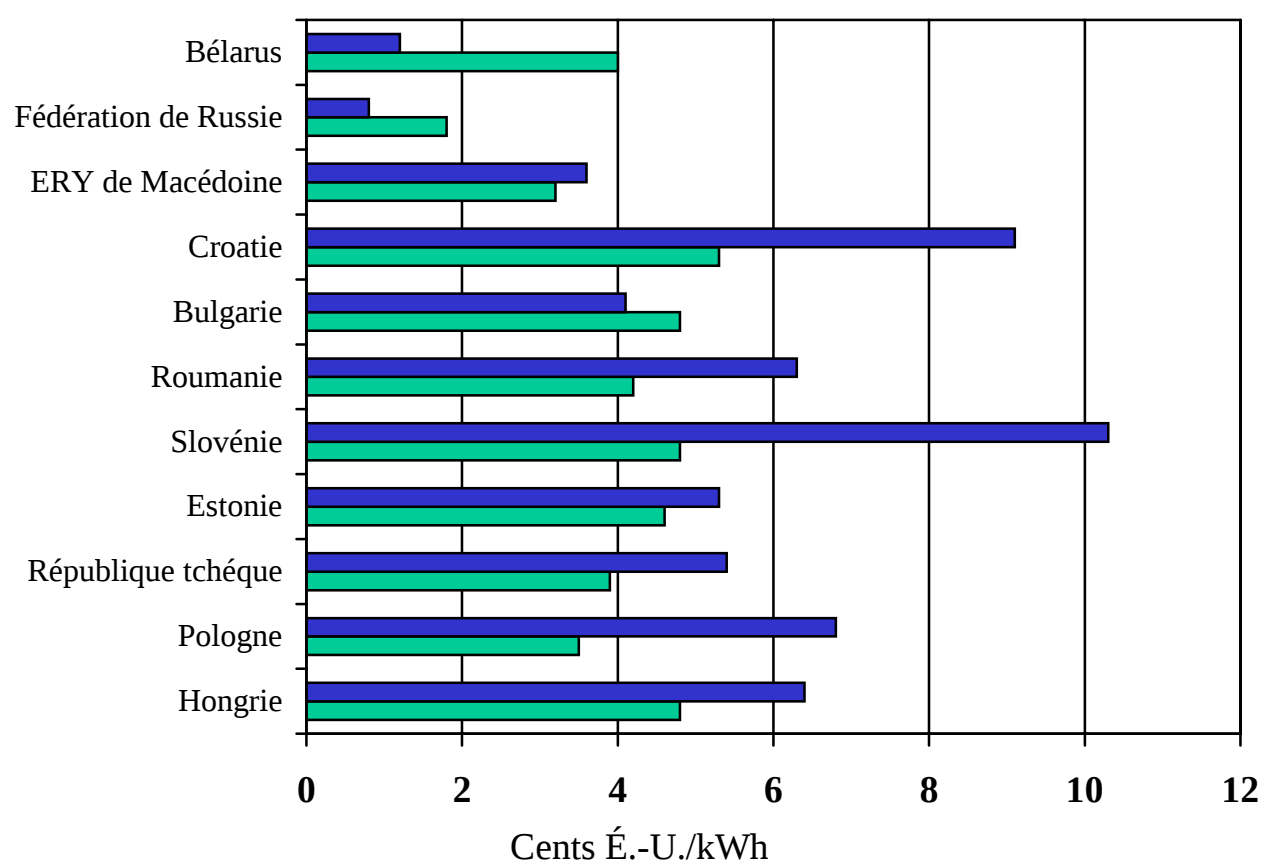
Tarifs de l'électricité dans le secteur des ménages, moyenne pour l'UE, les économies européennes en transition, les États-Unis et la Russie, 1992 et 2000

Graphique 6



Source: OCDE/AIE, prix et taxes, 2001; et données nationales communiquées à la CEE-ONU.

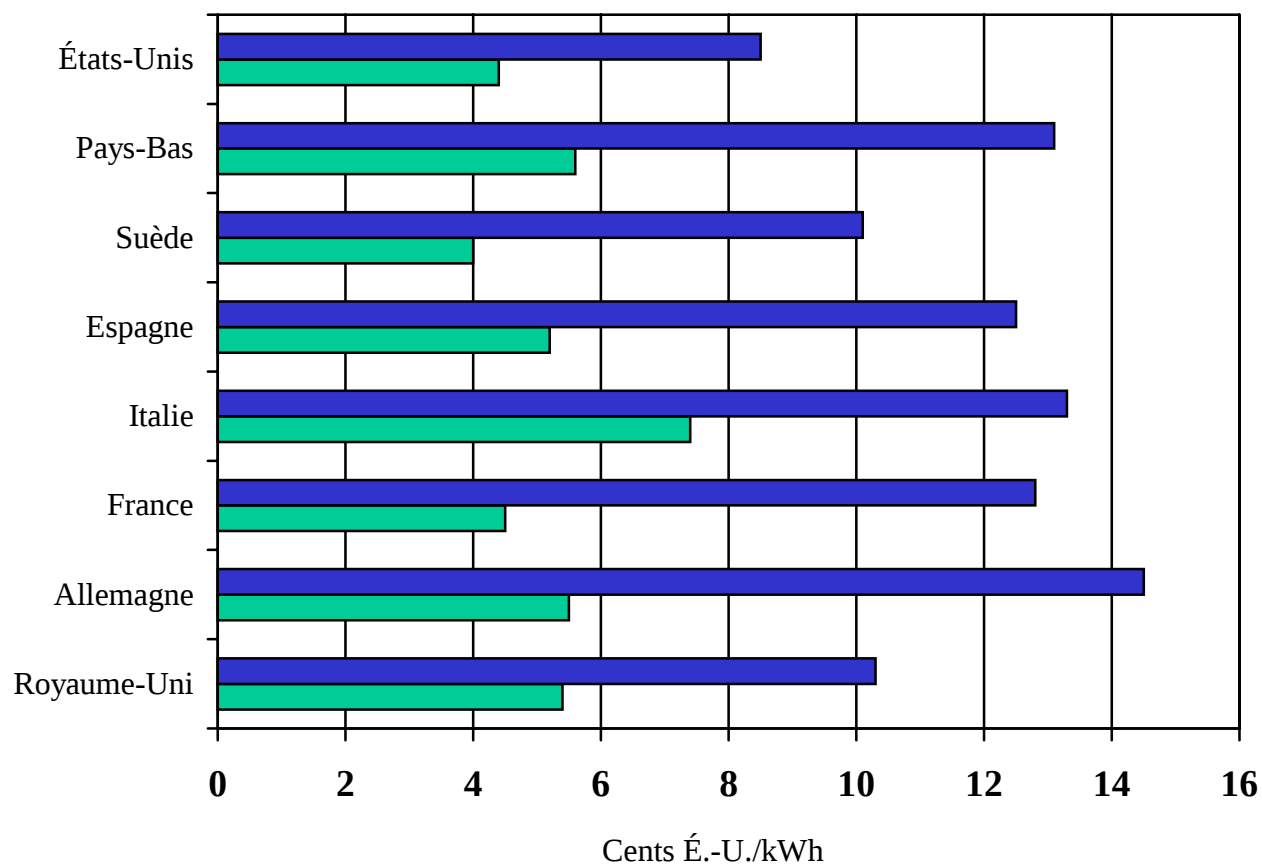
Tarifs de l'électricité dans l'industrie et les ménages dans divers pays, 2000



Graphique 7

Tarifs de l'électricité dans l'industrie et les ménages dans divers pays, 2000

Graphique 8



Tarifs de l'électricité dans l'industrie et les ménages dans divers pays et groupes de pays, 2000

Graphique 9

